

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-111
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 4 novembre 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 4 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 26

Nbre de suffrages exprimés : 28

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER.

Excusés : Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGLI.

Absents : Valère NEDEY. Saniye AKDEMIR. Omar RABEI. Jean-François HEIL

Pouvoirs : Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER
Stéphanie BOURQUIN pouvoir à Nadine MERCIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 29 octobre 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Nourredine DRAYAF ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 10 septembre dernier est adopté à **L'UNANIMITÉ** des voix présentes et représentées des voix présentes et représentées.

**OPERATION « VALENTIGNEY PREND DES COULEURS » : ATTRIBUTION D'AIDES
A LA RESTAURATION DE FACADES**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251104-2025-111-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025 .../..

Extrait du registre des délibérations n°2025-111

OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES A LA RESTAURATION DE FACADES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal a adopté un dispositif d'aide aux ravalements des façades et aux travaux d'isolation des maisons d'habitation et des surfaces commerciales.

Le montant de l'aide attribuée correspond à 20% du produit des deux données suivantes :

- La surface de la façade de l'accès principal à l'habitation visible depuis le domaine public, cette surface étant limitée à 300 m²,
- Le prix unitaire subventionnable des travaux, ce dernier étant le prix unitaire facturé au pétitionnaire, plafonné à 25.00 € TTC/m² pour des travaux de ravalement, et à 60.00 € TTC/m² pour des travaux de ravalement et d'isolation.

Les demandes suivantes ont été examinées et sont éligibles à ces subventions :

- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de M. WEYER Fabrice située 29 avenue Frédéric Bataille (Déclaration Préalable 2500002, travaux achevés le 30 avril 2025),
- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de M. ZIANE Messaoud située 2 rue de Valmont (Déclaration Préalable 24A0138, travaux achevés le 15 mai 2025),
- Ravalement et isolation des façades de l'habitation de Mme KUBIAK Sandra située 11 rue Ambroise Thomas (Déclaration Préalable 2500067, travaux achevés le 11 juillet 2025),
- Ravalement des façades de l'habitation de M. BORDES Jean-Michel située 13 rue Viette (Déclaration Préalable 24A0126, travaux achevés le 12 juin 2025),
- Ravalement des façades de l'habitation de M. COMOR Rémy située 15 rue des Vernes (Déclaration Préalable 2500070, travaux achevés le 2 juillet 2025),

Les caractéristiques des éléments retenus pour le calcul des subventions, ainsi que les montants desdites subventions sont les suivants :

NOM Prénom	Surface retenue (1)	Prix unitaire retenu (2)	Dépense subventionnable (3) = (1) x (2)	Montant de la subvention (4) = (3) x 20%
WEYER Fabrice	64.86 m ²	60.00 € TTC/m ²	3 891.60 €	778.32 €
ZIANE Messaoud	45.00 m ²	60.00 € TTC/m ²	2 700.00 €	540.00 €
KUBIAK Sandra	42.00 m ²	60.00 € TTC/m ²	2 520.00 €	504.00 €
BORDES Jean-Michel	87.12 m ²	25.00 € TTC/m ²	2 178.00 €	435.60 €
COMOR Rémy	42.00 m ²	25.00 € TTC/m ²	1 050.00 €	210.00 €
TOTAL				2 467.92 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré,
A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions ci-dessus mentionnées.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



Philippe GAUTIER